

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1809

18 juillet 2012

SOMMAIRE

AENOVA Holding S.à r.l.	86799	Entreprise Jean Wampach Sàrl	86818
Azul Finance S.à r.l.	86820	EsoBiotic	86818
Brown Machines S.A.	86798	Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s.	86815
BTEC s.à r.l.	86786	Ets. Al. ROMMES (Gestion) S.à r.l.	86815
BTIL Sàrl	86798	Euramyl S.A.	86818
Candev Investments SA	86811	Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.	86819
Cara S.A.	86811	EURO CHOICE (Luxembourg) S. à r.l. ...	86819
Cartrust S.A.	86811	Eurofins Agrosociences Services LUX Holding	86815
CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes	86812	Eurofins Environment Testing LUX Holding	86815
C.B. Fleet Luxembourg	86795	Eurofins Food Testing LUX Holding	86816
CGPA Ré	86812	Eurofins Genomics LUX Holding	86816
Charlottenburg Capital International Sàrl. & Cie SECS	86798	Eurofins Industrial Testing LUX	86816
Cityhold Propco 4 S.à r.l.	86821	Eurofins Pharma Services LUX Holding	86816
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	86812	Eurofins Product Testing LUX Holding ..	86817
Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils SPF	86812	European Investment Construction Company S.A.	86819
Comparco S.A.	86813	Europe Service Development S.A.	86817
Corvin S.A.	86812	Fabula Finance S.A.	86818
Cosima Finance & Co S.A.	86813	Fennella Sàrl	86819
Crèche Les Petits Loups, S.à.r.l.	86798	Field Point V	86786
D3 S.A.	86814	Headstart S.à r.l.	86816
Dalriada Holdings S.à r.l.	86814	Indest S.A.	86817
DAM Capital S.à r.l.	86814	Lafor 1 S.à r.l.	86799
D.R.G. s.à r.l.	86813	Mayenne Investments S.à r.l.	86795
Eagle Investment Participation S.A.	86814	Nido London Properties S.à r.l.	86786
Edel Investments S.à r.l.	86814	Reacomex	86820
EF Education First, S.à r.l.	86813	Reacomex	86819
EG S.A.	86817	SHCO 21, S. à r.l.	86786
Elgetec S.A.	86817	Woodland S.à r.l.	86792
ELH International S.à r.l.	86815	Yoli S.à r.l.	86792
ELMI S.à r.l.	86818		
Endurance Investment Management	86813		
Energipole Environnement International S.A.	86814		

BTEC s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 134.114.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de le Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012074729/11.

(120106485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Field Point V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.998.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Field Point V

Signature

Référence de publication: 2012074246/22.

(120105388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

**Nido London Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 21, S. à r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.175.

In the year two thousand twelve, on the twenty-first day of May.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg .

There appeared:

Nido London S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.742,

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of SHCO 21, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.175, incorporated

by a deed drawn up by the undersigned notary, on 25 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2568 of 25 November 2010 (the Company).

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

2. Change of the denomination of the Company from "SHCO 21, S.à r.l." to "Nido London Properties S.à r.l." and subsequent amendment of article 4 of the Articles.

3. Introduction of the Great Britain Pound (GBP) as official and accounting currency of the Company effective as of today and conversion of all EUR (and other denomination) amounts into Great Britain Pound (GBP).

4. (i) Conversion of the currency of the subscribed share capital of the Company from Euro (EUR) to Great Britain Pound (GBP), (ii) setting of the nominal value of the shares of the Company at one Great Britain Pound (GBP 1.-) each and (iii) determination of the number of shares.

5. Increase of the share capital of the Company up to fifteen thousand Great Britain Pound (GBP 15 000.-).

6. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 4. above by a contribution in cash.

7. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes.

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

9. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and to subsequently amend article 2 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, namely Preferred Redeemable Equity Certificates. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit

and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "SHCO 21, S.à r.l." to "Nido London Properties S.à r.l." and to subsequently amend article 4 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 4.** The company will assume the name of "Nido London Properties S.à r.l." a private limited liability company.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) introduce the Great Britain Pound (GBP) as official and accounting currency of the Company effective at the date hereof and (ii) convert all EUR (and other denomination) amounts into GBP.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) into Great Britain Pound (GBP) by using the exchange rate published by the European Central Bank on May 18, 2012, and according to which EUR 1.- is the equivalent of GBP 0.8042 i.e. ten thousand fifty-two Great Britain Pound and fifty pence (GBP 10,052.50).

The Sole Shareholder resolves to set the share capital of the Company to ten thousand fifty-two Great Britain Pound (GBP 10,052.-). The remaining fifty pence (GBP 0.50) are allocated to a free reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one Great Britain Pound (GBP 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares at ten thousand fifty-two (10,052) shares having a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred forty-eight Great Britain Pound (GBP 4,948.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of ten thousand fifty-two Great Britain Pound (GBP 10,052.-), represented by ten thousand fifty-two (10,052) shares in registered form, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each to fifteen thousand Great Britain Pound (GBP 15,000.-), by way of the issue of four thousand nine hundred forty-eight (4,948) new shares of the Company having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four thousand nine hundred forty-eight (4,948) new shares, having a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of five thousand Great Britain Pound (GBP 5,000.-) which shall be allocated as follows:

- four thousand nine hundred forty-eight Great Britain Pound (GBP 4,948.-) are allocated to the share capital account of the Company; and

- fifty-two Great Britain Pound (GBP 52.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The amount of five thousand Great Britain Pound (GBP 5,000.-) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles which shall forthwith be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at fifteen thousand Great Britain Pound (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each.”

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and

on behalf of the Company to the conversion of the currency of the share capital of the Company, the setting of the new par value of the shares at one Great Britain Pound (GBP 1.-) each, the exchange and replacement of the existing shares by the new shares and the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de mai, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Nido London S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 13-15, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.742,

ici représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de SHCO 21 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 13-15, L1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.175, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, le 25 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2568 du 25 novembre 2010 (la Société).

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu d'avoir été pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

2. Changement de la dénomination de la Société de "SHCO 21, S.à r.l." en "Nido London Properties S.à r.l." et modification subséquente de l'article 4 des Statuts.

3. Introduction de la livre Sterling (GBP) comme devise officielle et comptable de la Société à la date d'aujourd'hui et conversion de tous les montants en EUR (et autre dénomination) en GBP.

4. (i) Conversion de la devise du capital social souscrit de la Société de l'Euro (EUR) en livre Sterling (GBP) (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à une livre Sterling (GBP 1,-) chacune et (iii) détermination du nombre de parts sociales.

5. Augmentation du capital social de la Société jusqu'à un montant de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-).

6. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 5. ci-dessus par un apport en numéraire.

7. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus.

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'établissement de la nouvelle valeur nominale des parts sociales, l'échange et le remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

9. divers.

IV. La partie comparante a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de «SHCO 21, S.à r.l.» en «Nido London Properties S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Nido London Properties S.à r.l.», société à responsabilité limitée»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide (i) d'introduire la livre Sterling (GBP) comme devise officielle et comptable de la Société à la date des présentes et (ii) de convertir tous les montants en EUR (et autre dénomination) en GBP.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en livres Sterling (GBP) au taux de change publié sur le site web de la Banque Centrale Européenne le 18 mai 2012 et selon lequel EUR 1,- est l'équivalent de GBP 0,8042 soit dix mille cinquante-deux livres Sterling et cinquante pence (GBP 10.052,50).

L'Associé Unique décide de fixer la valeur du capital social de la Société à dix mille cinquante-deux livres Sterling (GBP 10.052,-). Les cinquante pence restants (GBP 0,50) sont alloués à une réserve libre de la Société.

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de parts sociales à dix mille cinquante-deux livres Sterling (10.052) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent quarante-huit livres Sterling (GBP 4.948,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de dix mille cinquante-deux livres Sterling (GBP 10.052,-) à un montant de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-) par l'émission de quatre mille neuf cent quarante-huit (4.948) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille neuf cent quarante-huit (4.948) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune et de les libérer entièrement par une contribution en numéraire d'un montant total de cinq mille livres Sterling (GBP 5.000,-) qui sera affecté de la manière suivante:

- quatre mille neuf cent quarante-huit livres Sterling (GBP 4.948,-) sont alloués au compte de capital social de la Société; et

- cinquante-deux livres Sterling (GBP 52,-) sont alloués au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq mille livres Sterling (GBP 5.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Septième résolution

En conséquence de des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livre Sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la conversion de la devise du capital social de la Société, la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à une livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte notarié, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2012. Relation: EAC/2012/6620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012074521/290.

(120105072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Woodland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

—
Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 15 juin 2012

En date du 15 juin 2012, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur James L. VARLEY de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 14 juin 2012.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Lewis SCHWARTZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Nicholas Alec Geoffrey BUTT, gérant de catégorie A
- Monsieur Christoph TSCHEPE, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien GOFFIN, gérant de catégorie B
- Monsieur Pierre BEISSEL, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Woodland S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012074584/22.

(120105387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Yoli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Nieder Korn, 28A, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 169.600.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le six juin.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

ONT COMPARU:

1) Monsieur Karim KLEIBER, médecin, né à Alger (Algérie) le 5 août 1964, demeurant à L-4551 Nieder Korn, Rue des Ecoles 28A,

2) Monsieur Armel PICHOT, médecin-neurologue, né à Brest (France) le 18 avril 1971, demeurant à F-57970 YUTZ, Rue du Printemps 5,

tous deux ici représentés par Monsieur Benoît DEVAUX, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, Rue de Muhlenbach 121,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 15 mai 2012, lesquelles procurations resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «YOLI S.à r.l.»

Art. 3. Le siège social est établi à Nieder Korn.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la location, l'achat et la vente de véhicules en tout genre.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pouvant compléter ou favoriser son objet social en général.

Elle peut participer dans une opération de fusion ou fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400 - EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par les associés par des versements en numéraire à un compte bancaire, comme suit:

- Monsieur Karim KLEIBER, précité: à concurrence de six mille deux cents euros (6.200.-EUR), soit 62 parts sociales,
- Monsieur Armel PICHOT, précité: à concurrence de six mille deux cents euros (6.200.-EUR), soit 62 parts sociales.

TOTAL: 124 parts sociales.

Ainsi, la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les parts sociales ne peuvent être cédées librement qu'aux autres associés, moyennant agrément de l'organe de gestion. Par contre, elles ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers, y compris les héritiers et ayants cause de l'associé défunt, sauf agrément de l'organe de gestion.

Un délai de paiement de six mois est consenti. Les parts sont cédées à la valeur établie lors de la dernière assemblée générale.

Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter du jour du rachat. En aucun cas, le cédant ne peut exiger la dissolution de la société. Les parts ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif s'il en est) ou par la (les) autre (s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 15. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier samedi du mois de mars à 20 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 septembre 2013.

Assemblée générale des associés

Les statuts étant ainsi rédigés, les associés représentant la totalité du capital, se sont réunis en assemblée générale des associés et ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

Les associés décident de fixer à deux (2) le nombre de gérants et décident par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Karim KLEIBER, précité
- Monsieur Armel PICHOT précité.

Les associés décident de fixer le siège social de la Société à L-4551 Niederkorn, Rue des Ecoles 28A

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE,

fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2012 Relation: LAC/2012/26740. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074600/128.

(120105286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

C.B. Fleet Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012074734/12.

(120106200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Mayenne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.606.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, a société à responsabilité limitée denominated "Mayenne Investments S.à r.l.", having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B, number 155606 (the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 20, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2339 of October 30, 2010, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 29th of October, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 11th of December 2010, number 2725, as amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 31st of December, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 13th of April 2011, number 710.

The Meeting is presided by Mrs Monique GOERES, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg.

I. The shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy holder of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting;

II. The aforesaid attendance list and the proxies given by the shareholders represented at this Meeting have been signed *in varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary and will remain attached to the present deed with which it will be registered;

III. That as a result of the aforementioned attendance list all 49,800 ordinary shares and all 150,200 preference shares issued are represented at the Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda;

IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

1. Approval of the interim financial statements established for the period from the 1st of January, 2012 to the 18th of June, 2012 (the "Interim Financial Statements");

2. Approval of the manager's management report for the period from the 1st of January, 2012 to the 18th of June, 2012 (the "Interim Management Report");

3. Vote on the discharge to the managers of the Company for the performance of their duty for the period from the 1st of January, 2012 to the 18th of June, 2012;

4. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;

5. Appointment of a liquidator and determination of its powers; and

6. Miscellaneous.

After discussion, the Meeting unanimously resolved on the decisions to be made on the basis of the above agenda:

First resolution

The Meeting RESOLVES to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to approve the Interim Management Report.

Third resolution

The Meeting RESOLVES to discharge the managers of the Company for the performance of their duty for the period from the 1st of January, 2012 to the 18th of June, 2012.

Fourth resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting RESOLVES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fifth resolution

The Meeting RESOLVES to appoint as liquidator of the Company:

- Cantal Investments S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 155607, as liquidator of the Company (the "Sole Liquidator").

The aforesaid Sole Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Sole Liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the financial statements drawn up as at 31st December 2011 and the Interim Financial Statements.

The Sole Liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Sole Liquidator signature binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Sole Liquidator has the authority to perform and execute all transactions provided for in articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholder's meeting.

The Sole Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "Mayenne Investments S.à.r.l.", ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et sous le numéro 155606 (l'"Assemblée"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 octobre 2010, numéro 2339, et dont les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant le 29 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 décembre 2010, numéro 2725, modifié suivant un acte du notaire instrumentant le 31 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 avril 2011, numéro 710.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

I. Les associés représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente Assemblée;

II. La prédite liste de présence et les procurations délivrées par les associés représentés à cette Assemblée ont été signés "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les quarante-neuf milles huit cents (49,800) parts sociales ordinaires et toutes les cent cinquante milles deux cents parts sociales préférentielles émises sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour;

IV. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Agenda

1. Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 18 juin 2012 (les "Etats Financiers Intérimaires");

2. Approbation du rapport de gestion pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 18 juin 2012 (le "Rapport Intérimaire de Gestion");

3. Vote sur la décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 18 juin 2012;

4. Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;

5. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'approuver le Rapport Intérimaire de Gestion.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accorder décharge au gérant unique de la Société pour l'exercice de son mandat pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 18 juin 2012.

Quatrième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée DECIDE la mise en dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme liquidateur de la Société:

- Cantal Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, une société constituée et ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 155607, en tant que Liquidateur de la société (le "Liquidateur Unique").

Le Liquidateur Unique précité doit réaliser la totalité de l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le Liquidateur Unique est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société, en particulier aux états financiers établis au 31 décembre 2011 et aux Etats Financiers Intérimaires.

Le Liquidateur Unique pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur Unique pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le Liquidateur Unique dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur Unique pourra verser des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou effectué les provisions nécessaires en vue du paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les résolutions précitées ont été prise séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française et en cas de désaccord entre les parties entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra et les liera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2012. LAC/2012/28234. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074385/164.

(120105240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Brown Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074728/9.

(120105828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

BTIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 23, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 154.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074730/9.

(120106266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Charlottenburg Capital International Sàr.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074738/10.

(120106110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Crèche Les Petits Loups, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.230.

Les comptes annuels au 31.08.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Françoise Marx / Martine Muller.

Référence de publication: 2012074747/10.

(120105841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

AENOVA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 265.776,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.756.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2012075347/15.

(120107391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Lafor 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.606.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 159.618.

In the year two thousand twelve, on the eleventh of June

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Lafor 1 S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 159618, incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 10 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter the "Mémorial C"), number 1202 on 4 June 2011; and the Articles of Association of which have been amended pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 13 May 2011, published in the Mémorial C number 1748 on 2 August 2011.

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Sidney Bouvier, private employee, professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Nicolas Clément, private employee, professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of share-quotas held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, the twenty-one million two hundred eleven thousand (21,211,000) share-quotas, representing the entirety of the share capital of the company, are represented so that the meeting can validly deliberate upon all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of five hundred euros (EUR 500.-) so as to raise it from its current amount of ten million six hundred five thousand five hundred euros (EUR 10,605,500.-) to ten million six hundred six thousand euros (EUR 10,606,000.-) by the issue of one thousand (1,000) ordinary share-quotas having a par value of fifty eurocents (EUR 0.50) each, by a contribution in cash.

2. Subscription and payment of all the new share-quotas.

3. Creation of classes of share-quotas and conversion of the existing ordinary share-quotas into Class A and Class B share-quotas.

4. Allocation of the share-quotas.
5. Full restatement of the Articles of Association of the Company.
6. Appointment of a new manager.

IV.- The Partners of the Company consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Partners further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of five hundred euros (EUR 500.-) so as to raise it from its current amount of ten million six hundred five thousand five hundred euros (EUR 10,605,500.-) represented by twenty-one million two hundred eleven thousand (21,211,000) ordinary share-quotas to ten million six hundred six thousand euros (EUR 10,606,000.-) represented by twenty-one million two hundred twelve thousand (21,212,000) ordinary share-quotas by the issue of one thousand (1,000) new share-quotas having a par value of fifty eurocents (EUR 0.50) each, by a contribution in cash.

Second resolution

Having stated the renunciation by Opéra Finance International S.A., SERIMNIR S.A., Bee Master Holding BV II S.à r.l. and PIONEER MASOTINA INVESTMENTS IC LIMITED to their preferential right to subscribe, it is decided to admit the subscription of the one thousand (1,000) new share-quotas by Pioneer Masotina Growth IC Limited, an Incorporated Cell of an Incorporated Cell Company limited by shares duly established under the laws of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, C.I. GY1 1WW registered with the Guernsey Registry under number 54489 (hereinafter referred to as the "Subscriber").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the aforesaid subscriber, represented by Mr Sidney Bouvier, prenamed, by virtue of a proxy given to him under private seal, declared to subscribe to the one thousand (1,000) new share-quotas and to have them fully paid up by a contribution in cash, so that as from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of five hundred euros (EUR 500.-); evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Partners decide to create classes of share-quotas and to convert the existing twenty-one million two hundred twelve thousand (21,212,000) ordinary sharequotas into twenty-one million two hundred eleven thousand (21,211,000) Class A share-quotas and one thousand (1,000) Class B share-quotas.

Fourth resolution

Is it decided to allocate the twenty-one million two hundred eleven thousand (21,211,000) Class A share-quotas and one thousand (1,000) Class B sharequotas as follows:

- Opéra Finance International S.A.: twenty million nine hundred seventy-seven thousand six hundred and seventy-nine (20,977,679) Class A share-quotas,
- SERIMNIR S.A.: ten thousand six hundred and four (10,604) Class A sharequotas,
- Bee Master Holding BV II S.à r.l.: ten thousand six hundred and seven (10,607) Class A share-quotas,
- PIONEER MASOTINA INVESTMENTS IC Limited: two hundred twelve thousand one hundred and ten (212.110) Class A share-quotas; and,
- Pioneer Masotina Growth IC Limited: one thousand (1,000) Class B sharequotas.

Fifth resolution

The Partners decide to fully restate the Articles of Association of the Company so that as from now on they will read as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a single shareholder company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, the holding, the hiring and the development of all movable goods or real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and everywhere else abroad.

The Company's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to

enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “LAFOR 1 S.à r.l.”

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s capital is set at ten million six hundred and six thousand Euros (EUR 10,606,000.-), represented by twenty one million two hundred and eleven thousand (21,211,000) A shares having a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, all fully paid up and subscribed (the Class A Shares) and one thousand (1,000) B shares having a nominal value of fifty cents (EUR 0.50) each, all fully paid up and subscribed (the “Class B Shares” and, together with the Class A Shares the “Shares” and individually a “Share”).

Holders of Class A Shares and Class B Shares are hereinafter referred to as respectively the “Class A Shareholder” and the “Class B Shareholder” and, collectively, the “Partners”.

The Company may redeem its own Shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The partners’ decision to redeem its own Shares shall be taken by an unanimous vote of the Partners representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (in circumstances where all shares in the Company are held by a single shareholder) or by decision of the partners’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Except as regards the distribution of profits and liquidation proceeds respectively governed by articles 17 and 18 of these Articles, all of the Shares shall have equal rights and obligations.

Each Share gives entitlement to one (1) vote.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Any transfer of shares in the Company to Partners and to third parties is subject to any transfer restrictions included in any agreement entered into in relation to the Company between the Company and its Partners as may be amended from time to time, such agreement being notified to the transferee prior to the transfer of the shares.

When the Company has a single shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Upon any transfer of any Class B Shares, such Class B Shares shall automatically be converted into Class A Shares. By adopting these Articles, the general meeting of the Partners resolves to amend the Articles in order to implement the changes of rights and obligations contemplated by this article 10, paragraph 4, subject to the condition precedent of any transfer of any Class B Shares, and therefore hereby empowers the Board, or its duly authorised representative, to appear before a Luxembourg Civil Law Notary, to acknowledge the satisfaction of the condition precedent and amend the Articles accordingly and, (ii) empower the Board, or its duly authorized representative to perform all actions that are necessary or useful for the purpose of implementing the changes of rights and obligations contemplated by this article 10, paragraph 4, to the extent necessary, including but not limited to the necessary amendment to the share register.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the Partners.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of four (4) members, as follows:

(i) three (3) members appointed from the candidates proposed by Opera Finance International SA (being the Majority Shareholder); and

(ii) one (1) member appointed from the candidates proposed by Pioneer Masotina Investments IC Limited (Pioneer Masotina Investments IC Limited).

The manager(s) need not be Partners.

The members of the Board shall be appointed for a period of five (5) years by a resolution of the partners of the Company pursuant to the provisions of the Law.

The members of the Board may be removed at any time from their offices by a resolution of the partners of the Company pursuant to the provisions of the Law, it being understood that, in such a situation, the successor of the removed member shall be appointed in compliance with the principle set forth in article 12, paragraph 1 above.

The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

Any meeting of the Board shall be convened with a five (5) day notice (except in the event of urgency). The power to convene any meeting of the Board shall be vested with each of its members.

The Board can only validly deliberate if at least one member of the Board representing the Majority Shareholder and the member of the Board representing Pioneer Masotina Investments IC Limited are present. It is expressly agreed between the Parties that the meetings of the Board can be validly held by telephone or videoconference.

The decisions of the Board shall be taken by a simple majority of members present or represented save that, notwithstanding any other provision of these Articles, none of the following decisions (the "Restricted Matters") shall be taken by the Board or the general meeting of Partners (as appropriate) without such decision being first approved by the majority of the Board with the favourable vote of at least one member representing the Majority Shareholder and the member representing Pioneer Masotina Investments IC Limited:

- (i) any proposed merger or de-merger of the Company with any other entity;
- (ii) any proposed winding-up or liquidation of the Company;
- (iii) any proposed conversion of the Company into a new legal form;
- (iv) any proposed removal of a representative of Pioneer Masotina Investments IC Limited on the Board (except in the case of a Default, being (i) any willful misconduct committed and/or (ii) any material breach of any partners' agreement entered into in relation to the Company by Pioneer Masotina Investments IC Limited or any of its legal representatives, or officers involved in the management or following up of Masotina S.p.A. and its subsidiaries);
- (v) any proposed transfer of part of the shares of Lafor 2 S.à r.l. by the Company;
- (vi) any proposed financing or direct investment by a Shareholder or any affiliate of a Shareholder in Lafor 2 S.à.r.l. or any subsidiary of Lafor 2 S.à r.l.;
- (vii) any change of articles 17 and/or 18 of the Articles;
- (viii) any amendment to any agreement entered into between the Company and Pioneer Masotina Investments IC Limited or its affiliates; and /or
- (ix) any partners' agreement to be entered into between Lafor 2 S.à.r.l. and any minority partners of Masotina S.p.A.

For the avoidance of doubt, this does not apply to other decisions which are to be decided at the level of the general meeting of partners and concerning which the board of managers' approval is not required.

All powers not expressly reserved by the Law, the present Articles or any agreement entered into in relation to the Company between the Company and its Partners, to the general meeting of partners fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two (2) members of the Board of Managers, it being understood that for the above-listed Restricted Matters, the joint signature of one member representing the Majority Shareholder and one member representing Pioneer Masotina Investments IC Limited shall be required.

The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or represented, except if stated otherwise in these Articles.

Circular resolutions signed by all the managers are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

For the purpose of this article 12:

"Lafor 2 S.à r.l." means: a Société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg registered with the Trade and Companies Registry_ Luxembourg under section B number 159591

"Masotina S.p.A." means: an Italian Società per Azioni, duly incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Corsico (MI) Via Privata Archimede 4/6, registered with the Registry of Milano under number 05721020963.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. In circumstances where all shares in the Company are held by a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by a majority in number of the Partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on December 31.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company as stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Any Distributable Amount (as defined below) shall be distributed to the Partners of the Company as follows:

(a) first, the Distributable Amount shall be distributed among the Class A Partners in proportion to their shareholding in the Class A Shares until each Class A Shareholder has received an amount equal to its respective portion of the Amount Invested (as defined below). For the avoidance of doubt, once a Class A Shareholder has received a total amount under this paragraph (a) corresponding to its respective portion of the Amount Invested, it shall not receive any further Distributable Amount under this paragraph (a) until all other Class A Partners have received their respective portion of the Amount Invested under this paragraph (a);

(b) then the outstanding Distributable Amount (the "Outstanding Distributable Amount") shall be allocated in the following order and way:

(i) firstly, among the Class A Partners in proportion to their shareholding in the Class A Shares until the Amounts Received by each Class A Shareholder equals its respective portion of the Amount Invested and a 10% compounded annual return on its respective portion of the Amount Invested. For the avoidance of doubt, once a Class A Shareholder has received a total amount under paragraphs (a) and (b)(i) corresponding to its respective portion of the Amount Invested and a 10% compounded annual return on its respective portion of the Amount Invested, it shall not receive any further Distributable Amount under this paragraph (b)(i) until all other Class A Partners have received their respective portion of the Amount Invested and a 10% compounded annual return on their respective portion of the Amount Invested under paragraphs (a) and (b)(i);

(ii) secondly, the remaining Outstanding Distributable Amount, if any, shall be distributed among the Class B Partners in proportion to their shareholding in the Class B Shares until such amount distributed reaches 10/90th of the amount received by the Class A Partners under paragraph (b)(i);

(iii) thirdly, the remaining Outstanding Distributable Amount, if any, shall be distributed as follows: (x) 90% among the Class A Partners in proportion to their shareholding in the Class A Shares and (y) 10% among the Class B Partners in proportion to their shareholding in the Class B Shares until the Amounts Received by each Class A Shareholder equals its respective portion of the Amount Invested and a 15% compounded annual return on its respective portion of the Amount Invested. For the avoidance of doubt, once a Class A Shareholder has received a total amount under paragraphs (a), (b)(i) and (b)(iii)(x) corresponding to its respective portion of the Amount Invested and a 15% compounded annual return on its respective portion of the Amount Invested, it shall not receive any further Distributable Amount under this paragraph (b)(iii)(x) until all other Class A Partners have received their respective portion of the Amount Invested and a 15% compounded annual return on their respective portion of the Amount Invested under paragraphs (a), (b)(i) and (b)(iii)(x);

(iv) fourthly, the remaining Outstanding Distributable Amount, if any, shall be distributed to the Class B Partners in proportion to their shareholding in the Class B Shares until such amount distributed, together with all amounts received

by the Class B Partners under paragraph (ii) and (iii)(y) above, reaches 20/80th of the amount received by the Class A Partners under paragraphs (b)(i) and (b)(iii)(x): and

(v) finally, the remaining Outstanding Distributable Amount, if any, shall be distributed as follows: (i) 80% among the Class A Partners in proportion to their shareholding in the Class A Shares and (ii) 20% among the Class B Partners in proportion to their shareholding in the Class B Shares.

For the purpose of this article 17:

"Amount Invested" means:

- (i) the amount paid by the Class A Partners to subscribe the Class A Shares; and
- (ii) all amounts which would be invested (including any share premium, if any) by the Class A Partners to subscribe or purchase new Class A Shares of the Company;
- (iii) fees and expenses (including transaction and monitoring fees) paid by the Class A Partners to advisors and experts in relation with the investment in the Company for the acquisition of Masotina, including the subscription of Shares to fund its acquisition, and the valuation of the Company, Class A and/or Class B Shares in connection with distributions to the Partners of the Company contemplated in Article 17;
- (iv) all amounts paid by the Class A Partners to the Company and/or its subsidiaries, in particular under the form of partners' loans; and
- (v) all amounts paid by any member of the group to which a Class A Shareholder belongs to the Company and/or its subsidiaries;
- (vi) all amounts paid by any member of the group to which a Class A Shareholder belongs to another Class A Shareholder in relation to the acquisition of Masotina S.p.a. by the Company or its subsidiaries.

"Amounts Received" means all amounts received by the Class A Partners in relation to their investment in the Company, including:

- (i) all dividends (including interim dividends) paid to the Class A Partners by the Company;
- (ii) any reimbursement in principal or interest of any amount, including any partners' loan, made by the Class A Partners to the Company and/or its subsidiaries;
- (iii) any amounts received by the Class A Partners in consideration for any redemption of A Shares or reduction of the share capital of the Company or any distribution of any kind on the Shares including share premium or distributable reserves; and
- (iv) any amounts received by the Class A Partners in consideration for the sale of A Shares.

"Distributable Amount" means:

any amount of monies (which could in particular result from an asset or business sale or from any other cause) which is payable by the Company to all Partners as a result of their investment in the Company, including, but not limited to:

- (i) any dividend (including interim dividend) payment to be made by the Company to the Partners;
- (ii) any distribution of any kind on the Shares including, for the avoidance of doubt, distribution of share premium or distributable reserves;
- (iii) any reimbursement of monies resulting from a capital reduction.

For the avoidance of doubt, any and all loans which are due and payable by the Company and/or any of its subsidiaries to one or more Partners shall be repaid in accordance with their terms and conditions before any distribution of Distributable Amounts in accordance with the provisions of this article 17.

In addition, in calculating compounded returns, the date of each cash flow to and from Partners of the Company will be taken into account.

Finally, for the purposes of this article 17, the allocation of the Distributable Amount at a certain date, shall be made on a cumulative basis, i.e. all Amounts Invested and Amounts Received since the incorporation of the Company as well as all amounts received by the Class B Partners since the incorporation of the Company under this Clause 17 shall be taken into account when applying the mechanisms described in paragraphs (a) and (b) above.

Interim dividends may be distributed, at any time, in accordance with the above provisions of this article 17 under the following conditions:

- (i) interim accounts are established by the Board,
- (ii) the interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members,
- (iv) the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened by the making of such payment.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Partners or not, appointed by the Partners who shall determine their powers and remuneration.

The liquidation proceeds shall be distributed in accordance with article 17, paragraph 2 of these Articles.

Art. 19. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into in relation to the Company between the Company and its Partners for so long as such agreement remains in force.

Art. 20. In case of discrepancies between the English and the French versions of the present Articles of Association, the English version shall prevail.”

Sixth resolution

It is decided to appoint Mrs Elise Lethuillier, born on 17 November 1972 in Dreux (France), professionally residing at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, as new manager of the Company for a period of five (5) years starting from the date of the present deed.

It is hereby acknowledged and approved that Mr Sidney Bouvier, Mr Marc Ambroisien and Mr Giuseppe Curatolo will terminate their current mandate within a period of five (5) years starting from the date of the present deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze juin

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée "Lafor 1 S.à r.l.", ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg section B numéro 159618, constituée suivant acte reçu le notaire soussigné en date du 10 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 1202 du 4 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le notaire soussigné en date du 13 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1748 du 2 août 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sidney Bouvier, employé privé, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Clément, employé privé, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les vingt-et-un millions deux cent onze mille (21.211.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions six cent cinq mille cinq cents euros (EUR 10.605.500,-) à dix millions six cent six mille euros (EUR 10.606.000,-) par l'émission de mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune, par un apport en numéraire.

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3. Création de classes de parts sociales et conversion des parts sociales ordinaires existantes en parts sociales de Classe A et parts sociales de Classe B.

4. Allocation des parts sociales.

5. Refonte complète des statuts de la Société.

6. Nomination d'un nouveau gérant.

IV.- Les Associés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq cents euros (EUR 500,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions six cent cinq mille cinq cents euros (EUR 10.605.500,-) représenté par vingt-et-un millions deux cent onze mille (21.211.000) parts sociales ordinaires à dix millions six cent six mille euros (EUR 10,606,000.-) représenté par vingt-et-un millions deux cent douze mille (21.212.000) parts sociales ordinaires par l'émission de mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune, par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

Ayant constaté la renonciation par Opéra Finance International S.A., SERIMNIR S.A., Bee Master Holding BV II S.à r.l. et PIONEER MASOTINA INVESTMENTS IC LIMITED à leur droit préférentiel de souscription, il est décidé d'admettre à la souscription des mille (1.000) parts sociales nouvelles Pioneer Masotina Growth IC Limited, une Incorporated Cell of an Incorporated Cell Company limited by shares dûment établie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Regency Court, Glategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, C.I. GY1 1WW, immatriculée auprès du Guernsey Registry, sous le numéro 54489 (ci-après le «Souscripteur»).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Sidney Bouvier, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée, a déclaré souscrire aux mille (1.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq cents euros (EUR 500,-): ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Les Associés décident de créer des classes de parts sociales et de convertir les vingt-et-un millions deux cent douze mille (21.212.000) parts sociales ordinaires existantes en vingt-et-un millions deux cent onze mille (21.211.000) parts sociales de Classe A et mille (1.000) parts sociales de Classe B.

Quatrième résolution

Il est décidé d'allouer les vingt-et-un millions deux cent onze mille (21.211.000) parts sociales de Classe A et mille (1.000) parts sociales de Classe B comme suit:

- Opéra Finance International S.A.: vingt millions neuf cent soixante dix-sept mille six cent soixante-dix neuf (20.977.679) parts sociales de Classe A,
- SERIMNIR S.A.: dix mille six cent quatre (10.604) parts sociales de Classe A,
- Bee Master Holding BV II S.à r.l.: dix mille six cent sept (10.607) parts sociales de Classe A,
- PIONEER MASOTINA INVESTMENTS IC LIMITED: deux cent douze mille cent dix (212.110) parts sociales de Classe A,
- Pioneer Masotina Growth IC Limited: mille (1.000) parts sociales de Classe B.

Cinquième résolution

Les Associés décident de refondre entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou autres: l'acquisition de titres et de droits au travers de participation, d'apport, de garantie d'achat ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, et plus particulièrement l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et développement: l'octroi à toute entreprise dans laquelle la Société a un intérêt, d'assistance, de prêts, avances et garanties pour l'accomplissement de toute opération directement ou indirectement liée à son objet social.

La Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, techniques ou financières, lui permettant directement ou indirectement de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: LAFOR 1 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à dix millions six cent six mille Euros (EUR 10.606.000,-), représenté par vingt-et-un millions deux cent onze mille (21.211.000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50) chacune, et mille (1.000) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de cinquante centimes d'Euro (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Parts Sociales de Classe B et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale).

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A et les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont respectivement dénommés un Associé de Classe A et un Associé de Classe B et collectivement les Associés.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des Parts Sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter leurs propres Parts Sociales sera prise par un vote unanime des Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des dispositions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (si toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique) ou par une décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Sauf dans le cadre de la distribution des bénéfices et du boni de liquidation, respectivement régies par les articles 17 et 18 des présents Statuts, toutes les Parts Sociales confèrent les mêmes droits et obligations.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Toute cession de parts sociales de la Société à des Associés et à des tiers est soumise à toute restriction de cession comprise dans tout contrat relatif à la Société conclu entre la Société et ses Associés tel que modifié dans le temps, un tel contrat sera notifié au cessionnaire avant la cession des parts sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après la notification à ou l'acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Après toute cession de Parts Sociales de Classe B, lesdites Parts Sociales de Classe B seront automatiquement converties en Parts Sociales de Classe A. En adoptant les présents Statuts, l'assemblée générale des Associés décide de modifier les Statuts afin de mettre en oeuvre la modification des droits et obligations prévues par le présent article 10, paragraphe 4, sous réserve de la condition préalable à toute cession de Parts Sociales de Classe B, et ainsi donne pouvoir au Conseil, ou à son mandataire valablement autorisé, pour comparaître devant un notaire luxembourgeois pour prendre acte du fait que la condition préalable est bien remplie et pour modifier les Statuts conformément et (ii) de donner pouvoir au Conseil, ou à son mandataire valablement autorisé, afin d'accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles à la mise en application de la modification des droits et obligations prévue au présent Article 10, paragraphe 4, lorsque nécessaire, y compris notamment la modification du registre des parts sociales.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des Associés.

Art. 12. La Société est gérée par conseil de gérance (le Conseil) composé de quatre (4) membres, comme suit:

(i) trois (3) membres seront nommés à partir de la liste de candidats proposée par Opera Finance International SA (étant l'Associé Majoritaire): et

(ii) un (1) membre sera nommé à partir de la liste de candidats proposée par Pioneer Masotina Investments IC Limited (Pioneer Masotina Investments IC Limited).

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les membres du Conseil seront nommés pour une période de cinq (5) ans par résolution des associés de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Les membres du Conseil peuvent être révoqués à tout moment par résolution des associés de la Société conformément aux dispositions de la Loi, étant entendu que, dans un pareil cas, le successeur du membre révoqué sera nommé conformément aux principes prévus à l'article 12, paragraphe 1, ci-dessus.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le Conseil aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Une convocation de toute réunion du Conseil sera envoyée au moins cinq (5) jours à l'avance (sauf en cas d'urgence).

Chacun des membres a le pouvoir de convoquer une réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut valablement délibérer que si au moins un membre du Conseil représentant l'Associé Majoritaire et le membre du Conseil représentant Pioneer Masotina Investments IC Limited sont présents. Les Parties acceptent expressément que les réunions du Conseil puissent être tenues valablement par téléphone ou visio-conférence.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité simple des membres présents ou représentés à condition que, nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, aucune des décisions suivantes (les Sujets Restreints) ne sera prise par le Conseil ou l'assemblée générale des Associés (le cas échéant) sans que cette décision ne soit approuvée au préalable par une majorité au Conseil comprenant le vote favorable d'au moins un membre représentant l'Associé Majoritaire et du membre du Conseil représentant Pioneer Masotina Investments IC Limited:

(i) toute proposition de fusion ou de scission de la Société avec une autre entité:

(ii) toute proposition de dissolution ou de liquidation de la Société:

(iii) toute proposition de conversion de la Société en une autre forme juridique:

(iv) toute proposition de révocation d'un représentant de Pioneer Masotina Investments IC Limited du Conseil (sauf lors d'un Manquement, soit (i) toute mauvaise gestion délibérée et/ou (ii) toute violation importante d'un pacte d'associés relatif à la Société conclu par Pioneer Masotina Investments IC Limited ou ses mandataires légaux, agents impliqués dans la gestion ou le suivi de Masotina S.p.A. et ses filiales):

(v) toute proposition de cession de parts sociales de Lafor 2 S.à r.l. par la Société:

(vi) toute proposition de financement ou d'investissement direct par un Associé ou une société du même groupe qu'un associé de Lafor 2 S.à r.l. ou toute filiale de Lafor 2 S.à r.l.:

(vii) toute modification des articles 17 et/ou 18 des Statuts:

(viii) toute modification de tout contrat conclu entre la Société et Pioneer Masotina Investments IC Limited ou les sociétés du même groupe: et/ou

(ix) tout pacte d'associés conclu entre Lafor 2 S.à r.l. et les associés minoritaires de Masopina S.p.A.

En tout état de cause, ces dispositions ne s'appliquent pas pour les autres décisions qui doivent être prises au niveau de l'assemblée générale des associés et pour lesquelles le consentement du conseil de gérance n'est pas requis.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi, les présents Statuts ou tout contrat relatif à la Société conclu entre la Société et ses associés, seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux (2) membres du Conseil de Gérance, étant entendu que pour les Sujets Restreints détaillés ci-dessus, les signatures conjointes d'un membre représentant l'Associé Majoritaire et d'un membre représentant Pioneer Masotina Investments IC Limited seront requises.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui un pouvoir spécial a été délégué.

Le Conseil peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Conseil déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du Conseil seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, sauf disposition contraire des présents Statuts.

Des résolutions circulaires signées par l'ensemble des gérants seront valides et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue, et porteront la date de la dernière signature.

Aux fins du présent article 12:

Lafor 2 S.à r.l. signifie une Société à responsabilité limitée valablement constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2335 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159591.

Masotina S.p.A. signifie une Società per Azioni italienne, valablement constituée et régie par les lois d'Italie, dont le siège social est établi à Corsico (MI) Via Privata Archimede 4/6, immatriculée au Registre de Milan sous le numéro 05721020963.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Si toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique, celui-ci exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Les décisions collectives ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Tout Montant Distribuable (tel que défini ci-dessous) sera distribué aux Associés de la Société comme suit:

(a) premièrement, le Montant Distribuable sera distribué entre les Associés de Classe A proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe A jusqu'à ce que chaque Associé de Classe A ait reçu un montant équivalent à sa portion respective du Montant Investi (tel que défini ci-dessous). En tout état de cause, lorsqu'un Associé de Classe A a reçu un montant total selon le présent paragraphe (a) correspondant à sa portion respective du Montant Investi, il ne recevra plus de Montant Distribuable selon le présent paragraphe (a) jusqu'à ce que tous les Associés de Classe A aient reçu leur portion respective du Montant Investi selon le présent paragraphe (a):

(b) ensuite le Montant Distribuable restant (le Montant Distribuable Restant) sera affecté de la manière suivante:

(i) premièrement, entre les Associés de Classe A proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe A jusqu'à ce que les Montants Reçus par chaque Associé de Classe A correspondent à leur portion respective du Montant Investi plus un rendement annuel composé de 10% sur leur portion respective du Montant Investi. En tout état de cause, lorsqu'un Associé de Classe A a reçu un montant total selon ces paragraphes (a) et (b)(i) correspondant à sa portion respective du Montant Investi plus un rendement annuel composé de 10% sur sa portion respective du Montant Investi, il ne recevra plus de Montant Distribuable selon le présent paragraphe (b)(i) jusqu'à ce que tous les Associés de Classe A aient reçu leur portion respective du Montant Investi plus un rendement annuel composé de 10% sur leur portion respective du Montant Investi selon ces paragraphes (a) et (b)(i):

(ii) deuxièmement, le solde du Montant Distribuable Restant, le cas échéant, sera distribué entre les Associés de Classe B proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe B jusqu'à ce que ce montant distribué atteigne 10/90ème du montant reçu par les Associés de Classe A selon les paragraphes (a) et (b)(i):

(iii) troisièmement, le solde du Montant Distribuable Restant, le cas échéant, sera distribué comme suit: (x) 90% entre les Associés de Classe A proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe A et (y) 10% entre les Associés de Classe B proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe B jusqu'à ce que les Montants Reçus par chaque Associé de Classe A correspondent à leur portion respective du Montant Investi plus un rendement annuel composé de 15% sur leur portion respective du Montant Investi. En tout état de cause, lorsqu'un Associé de Classe A a reçu un montant total selon ces paragraphes (a), (b)(i) et (b)(iii)(x) correspondant à sa portion respective du Montant Investi plus un rendement annuel composé de 15% sur sa portion respective du Montant Investi, il ne recevra plus de Montant Distribuable selon le présent paragraphe (b)(iii)(x) jusqu'à ce que tous les Associés de Classe A aient reçu leur portion respective du Montant Investi plus un rendement annuel composé de 15% sur leur portion respective du Montant Investi selon ces paragraphes (a), (b)(i) et (b)(iii)(x):

(iv) quatrièmement, le solde du Montant Distribuable Restant, le cas échéant, sera distribué entre les Associés de Classe B proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe B jusqu'à ce que ce montant distribué et tous les montants reçus par les Associés de Classe B selon le paragraphe (ii) et (iii)(y) ci-dessus, atteignent 20/80ème du montant reçu par les Associés de Classe A selon les paragraphes (b)(i) et (b)(iii)(x): et

(v) enfin, le solde du Montant Distribuable Restant, le cas échéant, sera distribué comme suit: (i) 80% entre les Associés de Classe A proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe A et (ii) 20% entre les Associés de Classe B proportionnellement à leur participation dans les Parts Sociales de Classe B.

Aux fins du présent article 17:

Montant Investi signifie:

(i) cadre de l'acquisition de Masotina S.p.A. par la Société ou ses filiales.

Montants Reçus signifie tous les montants reçus par les Associés de Classe A dans le cadre de leurs investissements dans la Société, y compris:

(i) tous dividendes (y compris les acomptes sur dividendes) payés par la Société aux Associés de Classe A:

(ii) tout remboursement du capital ou des intérêts d'un montant, y compris tout prêt d'associés, accordé par les Associés de Classe A à la Société et/ou à ses filiales:

(iii) tous les montants reçus par les Associés de Classe A en contrepartie d'un rachat de Parts Sociales de Classe A ou d'une diminution du capital social de la Société ou de toute distribution de toute sorte sur les Parts Sociales y compris la prime d'émission ou les réserves distribuables: et

(iv) tous les montants reçus par les Associés de Classe A en contrepartie de la vente des Parts Sociales de Classe A.

En tout état de cause, tous les prêts dus par la Société et/ou l'une de ses filiales à un ou plusieurs associés seront remboursés conformément à leurs termes et conditions avant toute distribution de Montants Distribuables conformément aux dispositions de l'article 17.

De plus, lors du calcul des rendements composés, la date de chaque mouvement de fonds de et vers les Associés à la Société sera prise en compte.

Enfin, aux fins du présent article 17, l'affectation du Montant Distribuable à une date donnée, sera effectuée sur une base cumulative, soit tous les Montants Investis et les Montants Reçus depuis la constitution de la Société ainsi que tous les montants reçus par les Associés de Classe B depuis la constitution de la Société selon la présente Clause 17 seront pris en compte au moment de l'application des mécanismes décrits aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, conformément aux dispositions de l'article 17, sous réserve du respect des conditions suivantes:

(ii) des comptes le montant payé par les Associés de Classe A pour souscrire aux Parts Sociales de Classe A: et

(iii) tous montants investis (y compris les primes d'émission, le cas échéant) par les Associés de Classe A pour souscrire à ou acheter de nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société:

(iv) les frais et les dépenses (y compris les frais de transaction et de contrôle) payés par les Associés de Classe A aux conseillers et experts dans le cadre des investissements dans la Société pour l'acquisition de Masotina, y compris la souscription de Parts Sociales pour financer son acquisition, et l'évaluation des parts Sociales de Classe A et/ou de Classe B de la Société dans le cadre des distributions faites aux Associés de la Société ainsi prévues à l'article 17:

(v) tous montants payés par les Associés de Classe A à la Société et/ou à ses filiales, et plus particulièrement sous la forme de prêts des associés:

(vi) tous montants payés à la Société et/ou à ses filiales par tout membre du groupe auquel appartient un Associé de Classe A:

(vii) tous montants payés par tout membre du groupe auquel appartient un Associé de Classe A à un autre Associé de Classe A dans le

(i) intérimaires doivent être établis par le Conseil,

(ii) ces comptes intérimaires laissent apparaître un bénéfice, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus,

(iii) l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés, selon le cas, est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution de acomptes sur dividendes.

(iv) le paiement ne sera effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Montant Distribuable signifie:

Toute somme d'argent (qui pourrait résulter plus particulièrement de la vente d'un actif ou d'une affaire ou de toute autre cause) due par la Société à tous les Associés en conséquence de leur investissement dans la Société, y compris et sans restriction:

(i) tout paiement de dividendes (y compris de acomptes sur dividendes) fait par la Société à ses Associés:

(ii) toute distribution de toute sorte sur les Parts Sociales, y compris en tout état de cause, toute distribution de prime d'émission ou de réserve distribuable:

(iii) tout remboursement des sommes d'argent résultant d'une diminution de capital.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve de toute disposition d'ordre publique de la loi, à tout contrat relatif à la Société conclu entre la Société et ses Associés pendant toute la durée dudit contrat.

Art. 20. En cas de divergence entre les versions françaises et anglaises des présents Statuts, la version anglaise fera foi.»

Sixième résolution

Il est décidé de nommer Madame Elise Lethuillier, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période de cinq (5) ans commençant à la date du présent acte.

Il est entendu et approuvé que Messieurs Sidney Bouvier, Marc Ambroisien et Giuseppe Curatolo termineront leur mandat en cours endéans une période de cinq (5) commençant à la date du présent acte.

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, S. BOUVIER, N. CLEMENT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27231. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012073736/657.

(120104097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.

Candev Investments SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.348.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CANDEV INVESTMENTS S.A.

Jacopo ROSSI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012074750/12.

(120105860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2012074754/13.

(120105877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Cartrust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.189.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074755/9.

(120105803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

CAVEM - Centre Audio-visuel de l'Enseignement Musical s.à r.l. POP-MUSIC SCHOOL Jean Roderes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 10, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 20.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074756/10.

(120106267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

CGPA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.753.

Le Bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012074758/12.

(120106512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Pour: COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE et sous forme abrégée "COFI"

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012074764/14.

(120105888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074770/9.

(120106702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Compagnie Financière Van Wittenberge et Fils SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.645.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074765/10.

(120106493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Comparco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012074766/13.

(120106330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Cosima Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 110.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074771/10.

(120106347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

D.R.G. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 145.244.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26/06/2012.

Référence de publication: 2012074773/10.

(120106172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Endurance Investment Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Endurance Investment Management

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012074796/11.

(120106258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

EF Education First, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.145,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.916.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012074811/11.

(120106144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Dalriada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 119.344.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 26 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012074774/10.

(120106331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074780/9.

(120106232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

D3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.354.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074788/9.

(120106620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Edel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074793/10.

(120106426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eagle Investment Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mehlstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 123.062.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074790/9.

(120105802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Energipole Environnement International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.054.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Energipole Environnement International S.A.

Société anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012074798/14.

(120105806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8308 Capellen, 25-27, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 12.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074801/10.

(120106174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Ets. AI. ROMMES (Gestion) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano.

R.C.S. Luxembourg B 32.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074802/10.

(120106173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

ELH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012074817/11.

(120106345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eurofins Agrosociences Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012074803/10.

(120106560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eurofins Environment Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012074804/10.

(120106559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012074805/10.

(120106562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eurofins Genomics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012074806/10.

(120106561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Headstart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.993.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012074902/14.

(120106140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012074807/10.

(120106563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eurofins Pharma Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012074808/10.

(120106564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eurofins Product Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2012074809/10.

(120106565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

E.S.D. S.A., Europe Service Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074810/10.

(120106344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Indest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.433.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2012.

Pour: INDEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012074938/14.

(120106672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

EG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.527.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012074813/12.

(120106365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Elgetec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 428, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 65.574.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074816/9.

(120105975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

ELMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1268 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Biermann.

R.C.S. Luxembourg B 159.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012074818/10.

(120106056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Entreprise Jean Wampach Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Oberdonven, 2, rue Toschacker.

R.C.S. Luxembourg B 80.019.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lucien WAMPACH

Le gérant

Référence de publication: 2012074822/11.

(120106669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Fabula Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.633.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABULA FINANCE S.A.

Régis DONATI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012074851/12.

(120105864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

EsoBiotic, Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 231, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 142.367.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074824/9.

(120105900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074829/9.

(120106099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

EURO CHOICE (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 78.940.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074830/10.

(120106384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 105.499.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012074831/10.

(120106380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 64.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074833/9.

(120105660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Jun 2012.

Fennella S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012074843/13.

(120106308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 47.825.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 20 juin 2012

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Laurent ONNO

Monsieur Hervé MONIN,

Monsieur Christian LE HIR

NATIXIS, représentée par Monsieur Daniel LOUIS.

Le mandat des Administrateurs viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE AUDIT
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Pour la Société REACOMEX

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012074488/26.

(120105389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 47.825.

Extraits du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 7 juin 2012

«

1. Le Conseil est informé du changement de représentant permanent pour la société NATIXIS S.A., Administrateur, qui sera représentée par Monsieur Daniel LOUIS, demeurant professionnellement 30 avenue Pierre Mendès-France, F-75013 Paris, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Yves LANAUD.»

Pour la Société REACOMEX

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012074487/14.

(120105389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Azul Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.006.

RECTIFICATIF

L'an deux mille douze, le cinq juin.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

Lors de la rédaction des résolutions extraordinaires de l'associé unique de AZUL FINANCE SARL, une société luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131.006 (la «Société»), reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2011 (numéro 3188/11 de son répertoire), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012, sous la relation Relation: EAC /2012/360, publié au Mémorial C numéro 583 du 06 mars 2012 (ci-après l'«Acte»),

Un erreur s'est immiscée lors du point IV de l'Acte, étant donné que l'article concerné par le changement du capital est l'article 7.1 et non l'article 6, donc il faut lire comme suit le point IV de l'Acte dans sa version française et dans sa version Anglaise.

“IV. Following the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 7.1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

“ **Art. 7.1.** The share capital is fixed at one hundred ninety-seven million two hundred seventy thousand three hundred sixty-nine Euros (EUR 197.270.369,00) represented by one hundred ninety-seven million two hundred seventy thousand three hundred sixty-nine (197.270.369) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.””

IV. L'Associé Unique décide de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 7.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt dix-sept millions deux cent soixante-dix mille trois cent soixante-neuf Euros (EUR 197.270.369,00) représenté par cent quatre-vingt dix-sept millions deux cent soixante-dix mille trois cent soixante-neuf (197.270.369) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2012. Relation: EAC/2012/7609. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012074085/36.

(120105307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

Cityhold Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.574.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of June.

Before Us, MaTtre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cityhold Sterling S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by the undersigned notary on September 29th, 2011 and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B163785, represented by Mr. Cliff Langford, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14th June 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Cityhold Propco 4 S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company (resolving as set out hereafter). Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, real estate rights and real estate holding companies or partnerships located abroad or in Luxembourg as well as any participations in any real estate enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, such as but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing,

renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may also invest directly or indirectly in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and manage such portfolio.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at TWENTY THOUSAND (GBP 20,000.-) represented by TWENTY THOUSAND (20,000) shares in registered form having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, in accordance with and subject to, these Articles.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The transfer of shares among shareholders is subject to the prior approval of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital of the Company.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem all its shares save for the ordinary shares and within the limits set forth by the Law.

6.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of shares through the repurchase and cancellation of such shares.

6.7 In the case of a repurchase of shares by the Company which is not followed by a cancellation of those shares, the Company will hold those shares in treasury without nevertheless receiving any dividends in respect of such shares and without being able to express any vote on those shares. For purposes of calculating majority and quorum requirements, the shares held on treasury by the Company will be disregarded.

6.8 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares can only be done if the Company has sufficient distributable funds to make such repurchase,

6.9 A repurchase of shares by the Company without cancellation of the shares has to be approved by the board of managers with the consent of the shareholders representing at least the absolute majority of the share capital

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least two managers appointed by the shareholders which set the term of their office. The managers are appointed by a resolution of the shareholders representing the absolute majority of the share capital. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The following matters shall be subject to the prior consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital:

- (i) investments of the Company of an aggregate value per investment in excess of EUR 1,000,000;
- (ii) granting of loans by the Company of an aggregate amount value per loan in excess of EUR 1,000,000 and the granting of any additional loan or increase in an existing loan where the aggregate amount lent for that project exceeds EUR 1,000,000;
- (iii) the granting of any pledge or other charge over any assets of the Company or of any guarantee for an amount which if called would entitle the recipient to in excess of EUR 1,000,000
- (iv) borrowings by the Company in excess of EUR 1,000,000;
- (v) disposal of a subsidiary by the Company;
- (vi) liquidation of a subsidiary of the Company;
- (vii) disposal of assets in excess of EUR 1,000,000 or disposal of assets which represent more than 25% of the total assets of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The board of managers shall always meet in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers with a proposed agenda for the meeting shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented in Luxembourg. Resolutions of the board of managers are validly taken by the absolute majority of its members, regardless of the number of managers being present or represented. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

The following matters require the unanimous consent of all the board members:

- (i) Incorporation of new subsidiaries;
- (ii) Establishment of a branch;
- (iii) Transfer of the registered office within the municipality of Luxembourg;
- (iv) Purchase of assets (regardless of the type of assets) for a value in excess of EUR 10,000;
- (v) Expenditures of more than EUR 10,000, unless included in a budget which has already been approved;
- (vi) Approval of the budget (it being noted that the budget should be at least bi-annual);
- (vii) Borrowings in excess of EUR 10,000;
- (viii) Signing of contracts which commit or are likely to commit the Company to spend more than EUR 10,000;
- (ix) Charging, pledging or otherwise encumbering the assets of the Company;
- (x) Granting of guarantees.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, except that a majority of the managers must be physically present in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. Circular resolutions are deemed to have been taken at the registered office of the Company.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated (including a manager) in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast at such meeting or written consultation, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Wednesday of April of each year at 3.30 p.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company representing the absolute majority of the share capital of the Company. The general meeting of shareholders will also determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.3 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus subject to the provisions set forth hereafter.

16.4 Subject to the provisions set forth hereafter, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company as well as the board of managers;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company;

16.5 Dividends and interim dividends may only be distributed with the consent of the shareholders representing the absolute majority of the share capital.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 16 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting period shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first December, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon,

Cityhold Sterling S.à.r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for TWENTY THOUSAND (20,000) ordinary shares, in registered form, with a par value of one POUND STERLING (GBP1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-).

The amount of TWENTY THOUSAND POUND STERLING (GBP 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.) Mr. Jyrki Konsala, born on 22 October 1962 in Lempää, Finland, residing at 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) Mr. M. Cliff Langford, born on March 28 1957 in London, United Kingdom, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

c.) Mr. Per Sjoberg, born on January 24, 1962 in St Hammer, Sweden, residing at Ordens 1, 144 30 Stockholm, Sweden and

d.) M. Renaud Labye, born on September 11 1977 in Liège, Belgium, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is established at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Cityhold Sterling S.à.r.l., une société à responsabilité limitée existant sous et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire

en date du 29 septembre 2011, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.785, représentée par M. Cliff Langford, avec adresse professionnelle à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les Statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Cityhold Propco 4 S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société (délibérant de la manière définie ci-après). Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du conseil de gérance, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises.

3.2. L'objet de la Société est également de réaliser toutes transactions relatives directement ou indirectement à l'acquisition d'immeubles, de droits immobiliers et de sociétés détenant des biens immobiliers situés à Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes participations dans toutes entreprises immobilières de quelque nature que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, tel que (sans que cela soit limité à) l'acquisition, la détention, la location, le crédit-bail, la séparation, l'assainissement, la mise en valeur, le développement, l'amélioration, l'exploitation, la construction, la vente ou bien l'aliénation, l'octroi d'hypothèques, de gages ou de quelque sûreté que ce soit de biens mobiliers ou immobiliers.

La Société peut également investir directement ou indirectement dans un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, et gérer ce portefeuille.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à VINGT MILLE Livres Sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérée.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. La cession de parts sociales entre associés doit être approuvée au préalable par les associés représentant au moins la majorité absolue du capital social de la Société.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

6.6. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, en ce compris par le rachat et l'annulation de ces parts sociales.

6.7. En cas de rachat de parts sociales par la Société non suivi par une annulation de ces parts sociales, la Société détiendra ces parts sociales de trésorerie mais néanmoins sans recevoir aucun dividende relatif à ces parts sociales et sans être capable d'exprimer aucun vote relatif à ces parts sociales. Les parts sociales de trésorerie détenues par la Société ne peuvent être prises en compte pour le calcul des majorités et quorums.

6.8. Un rachat de parts sociales par la Société sans annulation des parts sociales peut uniquement être effectué si la Société a suffisamment de fonds distribuables pour réaliser ce rachat.

6.9. Le rachat de parts sociales par la Société sans annulation de parts sociales doit être approuvé par le conseil de gérance avec l'accord des associés représentant au moins la majorité absolue du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Les gérants sont nommés par une résolution des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. Les matières suivantes doivent faire l'objet de l'accord préalable des associés représentant la majorité absolue du capital social:

- (i) investissements de la Société d'un montant total par investissement supérieur à 1.000.000 EUR;

(ii) octroi de prêts par la Société d'un montant total par prêt supérieur à 1.000.000 EUR et octroi de tout prêt additionnel ou augmentation d'un prêt existant lorsque le montant total prêté pour ce projet est supérieur à 1.000.000 EUR;

(iii) octroi de tout gage ou autre sûreté sur l'un quelconque des biens de la Société ou de toute garantie permettant à son bénéficiaire, si elle était appelée, de réclamer un montant supérieur à 1.000.000 EUR.

(iv) l'emprunt par la Société d'un montant supérieur à 1.000.000 EUR;

(v) la cession d'une filiale de la Société;

(vi) la liquidation d'une filiale de la Société;

(vii) l'aliénation ou la cession de biens pour une valeur supérieure à 1.000.000 EUR ainsi que l'aliénation ou la cession de biens représentant plus de 25% de l'ensemble des biens de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil de gérance se réunira toujours à Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour proposé pour la réunion) de toute réunion du conseil de gérance au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés à Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité absolue des voix exprimées par ses membres quel que soit le nombre de gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Les matières suivantes nécessitent le consentement unanime de tous les membres du conseil de gérance:

(i) constitution de nouvelles filiales;

(ii) établissement d'une succursale;

(iii) transfert du siège social au sein de la ville de Luxembourg;

(iv) acquisition de biens (quelle que soit la nature des biens) d'une valeur supérieure à 10.000 EUR;

(v) dépenses ou charges de plus de 10.000 EUR, à moins qu'elles n'aient été incluses dans un budget qui a déjà été approuvé;

(vi) approbation du budget (le budget doit être au moins bi-annuel);

(vii) emprunts d'un montant supérieur à 10.000 EUR;

(viii) signature de contrats engageant ou susceptible d'engager la Société à dépenser plus de 10.000 EUR;

(ix) consentir des sûretés ou des gages sur, ou donner en garantie de quelque manière que ce soit, les biens de la Société;

(x) octroyer des garanties.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion mais une majorité des gérants doit être présente physiquement à Luxembourg.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Les résolutions circulaires sont réputées avoir été adoptées au siège social de la Société.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué (y compris un gérant) conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées à cette assemblée ou consultation écrite, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale ordinaire.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 15.30 heures et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés représentant la majorité absolue du capital social de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société ainsi que par le conseil de gérance; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

16.5 Les dividendes et les dividendes intérimaires peuvent uniquement être distribués avec l'accord des associés représentant la majorité absolue du capital social.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Cityhold Sterling S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à VINGT MILLE (20.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-).

Le montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant pour une durée indéterminée:

a.) M. Jyrki Konsala, né le 22 octobre 1962 à Lempäälä, Finlande, résidant à 10, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg;

b.) M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

c.) M. Per Sjoberg, né le 24 janvier 1962 à St Hammer, Suède, résidant à Ordens 1, 144 30 Stockholm, Suède et

d.) M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Langford et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2012. LAC/2012/28037. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012073522/643.

(120104600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2012.